

SÉNAT

FREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988 - 1989

Annexe au procès verbal de la séance du 21 novembre 1988

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur
le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE,

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François Poncet, *président* ; Richard Poulle, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Philippe François, *vice présidents* ; Serge Mathieu, René Trégouët, Francisque Collorab, Louis Minetti, *secrétaires* ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Jean Arrous, Mari Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohi, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Boyer-Andrivet, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chopin, Marcel Coste, Roland Courteau, Désiré Debavlaere, Rodolphe Desire, Pierre Dumas, Jean Faure, Roland Grimaldi, Georges Guillot, Remi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, François Mathieu, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Robert Pages, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Michel Rigou, Jean Jacques Robert, Jean Roger, Josselin de Rohan, Roger Roudier, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucayet, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (9^e législ.) : 160 et annexes, 294 (annexe n° 9), 298 (Tome II), 299 (Tome III) et T.A. 24.

Sénat : 87 et 88 (annexe n° 7) (1988-1989).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : LA NOUVELLE CALEDONIE	9
I. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU NOUVEAU STATUT	9
A. LE VOLET SOCIAL ET CULTUREL	9
1 Le volet social	9
2 Le volet culturel	10
B. LE VOLET ECONOMIQUE	12
1 Le désenclavement	12
2 Les infrastructures et l'équipement des futures provinces	13
3 Le développement économique	13
II. L'ECONOMIE NEO-CALEDONIENNE	15
A. LES INDUSTRIES EXTRACTIVES	15
1 Le nickel	15
<i>a) La production et l'exportation</i>	15

<i>b) Les prix</i>	16
<i>c) L'outil de production</i>	17
2. Le chrome	17
3. Les autres minéraux	18
B. L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE	18
1. L'agriculture et l'élevage	18
<i>a) Le café</i>	18
<i>b) Le coprah</i>	19
<i>c) Les céréales</i>	19
<i>d) Les productions vivrières et maraîchères</i>	20
<i>e) L'élevage</i>	20
2. La pêche et l'aquaculture	21
<i>a) La pêche</i>	21
<i>b) L'aquaculture</i>	22
C. LES SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE	22
1. L'industrie et l'artisanat	22
2. Le tourisme	23
D. LES ECHANGES AVEC L'EXTERIEUR	25
1. Les importations	25
2. Les exportations	27
3. La balance commerciale	28
DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES AUTRES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	29
I. LA POLYNESIE	29
A. L'AGRICULTURE	29
1. Le coprah et ses dérivés	29

2) Les autres productions	31
B. LES PRODUCTIONS MARINES	32
1. La pêche	32
2. La perliculture	33
3. Le tourisme	34
4. L'effort en faveur du logement social	35
II. WALLIS ET FUTUNA	37
A. LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES	37
1. L'agriculture	37
2. L'élevage	38
3. La forêt	39
4. La pêche	40
5. Le tourisme	40
6. La bâtiment et les travaux publics	40
B. LES ACTIVITES DU FONDS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	41
C. LA DESSERTE DU TERRITOIRE	42
1. La desserte maritime	42
2. La desserte aérienne	43
III. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES	45
A. LA PRESENCE FRANCAISE	45
1. Les activités	45
2. Le coût budgétaire	45
B. LA PISTE DE TERRE ADELIE	46
CONCLUSION	49

Mesdames, Messieurs,

Les crédits du budget des départements et territoires d'outre-mer s'établissent pour 1989 à près de deux milliards de francs (1.981 millions), soit une augmentation de 11,72 % par rapport à 1988.

Cette augmentation significative des crédits reflète l'intérêt porté par le gouvernement à l'outre-mer et, plus particulièrement, à nos T.O.M..

Si le montant des dépenses ordinaires n'augmente que de 2,77 %, on peut cependant relever une sensible revalorisation des moyens de fonctionnement des services de l'Etat à Nouméa, Papeete et Wallis et Futuna. Les crédits consacrés aux services de l'Etat passent d'environ 35 millions à 38 millions.

Concernant les dépenses en capital, la Nouvelle Calédonie se voit affecter une dotation de 280 millions de francs en autorisations de programme et de 205 millions de francs en crédits de paiement, ce qui correspond à une augmentation de 124 % et de 71 % par rapport à 1988.

D'autre part, la Polynésie française dans le cadre d'un contrat de plan en préparation recevra, en dehors des dotations spéciales qui pourront résulter de ce contrat, des contributions du FIDES en augmentation d'au moins 30 % par rapport à 1988 et une dotation spécifique pour l'habitat social (15 millions de francs en AP et 6 millions de francs en CP).

Ces évolutions sont donc globalement très positives, et témoignent, malgré la disparition d'un secrétariat d'Etat spécifiquement chargé des problèmes du Pacifique-Sud, d'une meilleure prise en compte de l'intérêt de cette région géographique pour la France.

L'importance de ces territoires ne peut, en effet, se mesurer à la seule aune de l'importance des populations qui les habitent : 176.000 d'habitants pour la Polynésie, 150.000 pour la Nouvelle-Calédonie, 12.500 à Wallis et Futuna.

Alors que le centre de gravité économique du monde bascule de l'Atlantique au Pacifique, il est de l'intérêt de la France de renforcer sa présence dans une aire géographique dont il apparaît, aujourd'hui, qu'elle sera la zone économique dominante de demain.

La présence française, outre le fait qu'elle est jusqu'ici réclamée par les populations de ces territoires, est justifiée par de nombreuses raisons. L'intérêt stratégique de ces régions n'est pas le moindre.

Longtemps le Pacifique a pu être considéré comme un "lac américain", placé sous la domination sans partage de la marine et des forces armées américaines. Aujourd'hui, l'équilibre géopolitique du Pacifique Sud est caractérisé par un "triumvirat" entre les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui contrôlent respectivement la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie. L'Union soviétique y a fait une entrée massive puisque 40 % de sa flotte militaire est aujourd'hui affectée à cette zone. La France, avec son "tripode" Calédonie-Polynésie-Wallis fait figure d'intruse, mais aussi de recours.

Les quelques 7 millions de km² de la zone économique exclusive présentent ainsi, non seulement un intérêt manifeste, mais aussi un atout économique considérable : richesses halieutiques, possibilités d'exploitation des fonds sous-marins, richesses minières de la Nouvelle-Calédonie.

Il est, d'autre part, évident que préserver sa souveraineté dans le Pacifique contribue au rayonnement international de la France. Nos territoires du Pacifique Sud sont -et doivent être plus encore- la vitrine culturelle, institutionnelle, économique et sociale de la France dans cette partie du monde. Il est regrettable que dans le Pacifique, comme ailleurs, les Européens se présentent encore en ordre dispersé, voire en concurrents.

Heureusement, les milieux économiques européens, et notamment français, commencent à prendre conscience de la nécessité de s'insérer dans le tissu économique de cette région du monde qui apparaît comme dynamique.

Aujourd'hui, l'espace géographique se restreint : l'océan Pacifique est infiniment plus petit pour le pilote d'un Boeing que ne l'était la Méditerranée dans l'Antiquité. Le développement des moyens de communication, et surtout des télécommunications, périment les arguments traditionnels tirés de l'éloignement géographique pour justifier l'abandon de ces territoires.

Alors que l'issue à la crise calédonienne paraît avoir été trouvée dans le respect des sensibilités et des intérêts des différentes communautés, c'est une obligation pour la métropole de soutenir l'effort de promotion politique, économique et sociale entrepris.

Les actions menées par la France pour favoriser le développement de ces territoires sont déjà importantes.

L'apaisement de la crise calédonienne laisse aujourd'hui augurer favorablement de la poursuite d'une politique de développement qui permettra à la France de maintenir sa présence et d'accroître son rayonnement dans ces régions du monde.

PREMIÈRE PARTIE :

LA NOUVELLE CALÉDONIE

I. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU NOUVEAU STATUT

Dans ses annexes, l'accord de Matignon conclu le 26 juin 1988 faisait d'un développement économique, social et culturel équilibré l'une des conditions d'un apaisement durable en Nouvelle-Calédonie. Le principe de ces mesures d'accompagnement a été arrêté lors des accords dits d'Oudinot, passés le 20 août entre les représentants des deux communautés calédoniennes.

Le financement de ces mesures s'est traduit par la demande de l'ouverture de crédits de 100 millions de francs en loi de finances rectificative pour 1988 et de 180 millions de francs en loi de finances initiale pour 1989.

Ce programme d'accompagnement s'articule en deux volets : un volet social et culturel et un volet économique.

A. LE VOLET SOCIAL ET CULTUREL

1. Le volet social

Ce volet prévoit le recrutement de jeunes stagiaires pour le développement et l'amélioration de la formation

professionnelle aussi bien en métropole que sur le territoire ainsi que l'entrée de jeunes mélanésien à l'université grâce à l'octroi de bourses.

● Les jeunes stagiaires pour le développement

108 millions de francs devraient être inscrits à ce titre au budget du Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer : 35 millions de francs en loi de finances initiale pour 1989 et 73 millions de francs demandés en loi de finances rectificative pour 1988.

● La formation professionnelle en métropole et sur le territoire

Les accords du 26 juin rappellent que la formation est l'une des conditions permettant le rééquilibrage de l'exercice des responsabilités sur le territoire.

L'objectif est de former en 10 ans 400 cadres mélanésien à des emplois du secteur public mais surtout du secteur privé.

Pour 1989, 15 millions de francs -dont l'inscription en loi de finances rectificative pour 1988 a été demandée- seront consacrés à cette action.

Il s'agit, d'autre part, d'assurer sur place une formation professionnelle initiale ou continue, notamment pour les futurs cadres des nouvelles provinces. Des actions de formation ponctuelle des agriculteurs et des actions de formation initiale aux métiers de la pêche sont également prévues.

● Le logement social et l'action sanitaire

Afin d'améliorer l'habitat rural mélanésien des aides au logement en faveur des ménages ayant un revenu inférieur au SMIC feront l'objet d'une dotation de 27,5 millions de francs en 1989. Cet effort permettra de compléter l'action du fonds social de l'habitat (FSH).

Par ailleurs, l'état sanitaire des populations de Nouvelle-Calédonie, notamment des habitants de l'intérieur, appelle des mesures d'urgence. 10 millions de francs sont inscrits en loi de finances pour 1989 pour financer des actions visant à améliorer l'équipement et les conditions de fonctionnement des dispensaires, ainsi qu'à compléter la formation des auxiliaires médicaux.

2. Le volet culturel

● Les bourses d'enseignement supérieur

Le ministère des Départements et Territoires d'outre-mer alloue déjà des bourses aux étudiants originaires des territoires d'outre-mer venant suivre des études supérieures en métropole, dans la mesure où ces formations universitaires ne sont pas dispersées sur place.

Ces bourses, attribuées aux étudiants issus des milieux et des ethnies défavorisés, tiennent compte de l'adéquation entre les études choisies et les besoins de développement du territoire. Elles constituent un instrument essentiel de la politique de formation et de promotion de ces jeunes.

A ce titre, un effort particulier est accompli en faveur de la Nouvelle-Calédonie. Pour l'année universitaire 1987-1988, 94 bourses sur 155 ont été attribuées aux jeunes de ce territoire. Pour l'année universitaire 1988-1989, la Commission des bourses a décidé, en juillet dernier, d'attribuer 125 bourses aux étudiants de Nouvelle-Calédonie dont 30 nouvelles.

Le nombre des boursiers de ce territoire devrait être accru l'année prochaine et le taux de leurs allocations mensuelles augmenté.

Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation nationale a étendu, lors de la première rentrée de l'Université Française du Pacifique, son système de bourses lui permettant de fournir à Nouméa (comme à Papeete) des allocations pour les études dispensées sur place.

● L'action culturelle

2,75 millions de francs sont réservés dans la loi de finances pour 1989 aux activités programmées par les divers organismes culturels et notamment l'Agence de Développement de la Culture canaque.

B. LE VOLET ÉCONOMIQUE

Le volet économique rassemble différentes actions de désenclavement, d'amélioration des infrastructures et de soutien au développement économique.

1. Le désenclavement

48,75 millions de francs sont prévus pour la création d'un port en eau profonde à Népoui, l'aménagement de la route transversale Koné-Côte Est et d'une section de Houailou-Canala ainsi que pour le développement des équipements de transport aérien et maritime.

2. Les infrastructures et l'équipement des futures provinces

12 millions de francs seront consacrés à la création d'un pôle d'attraction économique sur la côte Est et 70 millions de francs à des opérations d'assainissement de Nouméa, d'alimentation en eau des communes, d'électrification, d'installation de liaisons téléphoniques nouvelles. D'autre part, 36 millions de francs sont prévus pour la mise en place des provinces et pour des subventions aux communes.

3. Le développement économique

Un Institut Calédonien de participation, destiné à effectuer des prises de participation dans des activités productives, -qui seront ultérieurement rétrocédées à des mélanésiens-, devra permettre un développement équilibré du territoire. 15 millions de francs seront affectés à cet Institut en 1989.

En outre un appui financier direct sera apporté à des projets d'équipement ou de production permettant de développer l'utilisation des ressources locales et l'emploi dans les tribus pour un montant de 18 millions de francs.

Enfin, pour aider au développement des activités agricoles, artisanales, halieutiques et touristiques (cerfs, café, vanille, zones d'accueil...) 40 millions de francs sont prévus dans la loi de finances initiale pour 1989.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation en masse budgétaire et en pourcentage des différents types d'action :

	millions de francs	%
Action sociale et culturelle	40,25	14,5
Désenclavement	48,75	17,4
Infrastructures et équipement des futures provinces	118	42,1
développement économique	73	26
	280	100

Comparé aux actions entreprises depuis deux ans, le budget pour 1989 se traduit ainsi par une augmentation sensible des crédits :

Actions diverses pour le développement
de la Nouvelle-Calédonie
(crédits du budget primitif)

(en millions de francs)

Chapitre 68.93	1987	1988	1989
Autorisation de programme	149	125	280
Crédits de paiement	149	120	205

II. L'ÉCONOMIE NÉO-CALÉDONIENNE

En 1987, l'exportation des produits miniers et métallurgiques du nickel et du chrome a représenté 99 % du volume global des produits exportés. Ce pourcentage met en évidence la part essentielle qu'occupent les industries extractives dans l'économie du territoire.

A. LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

1. Le nickel

a) La production et l'exportation

La production de minerai de nickel a atteint en 1987 2,79 millions de tonnes contre 3,08 millions de tonnes en 1986. Pour le premier semestre 1988, elle s'élève à 1.345.000 tonnes (contre 1.375.000 tonnes pour le premier semestre 1987).

Cette diminution sensible de la production : - 11 % par rapport à 1986 a surtout affecté les petits mineurs (- 21 %) alors que la SLN (Société Le Nickel) n'a réduit sa production que de 4 %.

Les exportations de nickel -en direction du Japon- représentent 1.020.000 tonnes en 1987 (1.074.502 tonnes en 1986 et près de 1.450.000 tonnes en 1985). Elles sont de 5 % inférieures au niveau atteint en 1986.

Exportations de minerai de nickel (en tonnes humides)

1985	1986	1987	6 premiers mois de 1987	6 premiers mois de 1988
1.443.908	1.074.502	1.019.729	501.710	497.818

Le Japon est l'acheteur principal du minerai calédonien. La commercialisation s'effectue dans le cadre des accords de Sidney conclus en 1979 avec le Gokokai (représentant les fondeurs japonais) et périodiquement renouvelés.

b) Les prix

Après deux années caractérisées par une baisse du prix de commercialisation du nickel, les prix n'ont cessé de s'apprécier en 1987 (1,60 \$ la livre en janvier, 3,5 \$ la livre en décembre).

L'embellie constatée sur le marché international du nickel n'a cependant pas produit, en 1987, les effets escomptés sur l'économie néo-calédonienne.

La moindre disponibilité des navires affrétés a, en effet, conduit la SLN à augmenter provisoirement ses stocks sur mine, plutôt que d'évacuer le minerai au bord de mer, qui est seul comptabilisé dans la production.

Le prix du minerai vendu au Japon n'a pas, d'autre part, suivi l'évolution du prix du nickel métal.

Enfin, la baisse du cours du dollar a réduit la valeur des exportations.

L'exercice 1987 se solde donc pour l'ensemble des sociétés minières par des résultats largement déficitaires. Pour la deuxième année consécutive, elles ont subi, à tonnage sensiblement équivalent, une nouvelle dégradation de leurs chiffres d'affaires.

c) L'outil de production

Les investissements industriels de la SMLN-SLN en 1987 (2,1 milliards de francs CFP) ont porté sur la réfection d'un four et sur le renouvellement du parc d'engins mobiles. La société continue ainsi à améliorer sa productivité.

En fin d'année, les effectifs employés étaient en diminution de 5 % par rapport à 1986 (2.048 employés contre 2.172 en 1986).

2. Le chrome

En 1987, la production a diminué de 6 % pour le minerai tout venant (152.800 tonnes contre 163.300 en 1986) et de 14 % pour le minerai concentré (61.800 tonnes contre 72.200 tonnes en 1986).

Les exportations ont crû en tonnage (72.100 tonnes en 1987 contre 61.100 tonnes en 1986) et diminué en valeur (856 millions de francs CFP en 1987, contre 958 millions de francs CFP en 1986). Cette diminution de 11 % de la valeur exportée alors que le tonnage exporté a augmenté de 18 % résulte de la baisse des cours due à la réduction de la demande, en particulier, chinoise et japonaise. Le début de 1988 est cependant marqué par une augmentation de la demande et des prix qui permet d'envisager une hausse des exportations, en quantité et en valeur.

3. Les autres minéraux

L'inventaire des ressources minérales du territoire se poursuit. La découverte d'un gisement de jaspe a permis l'exportation de 10 tonnes vers la RFA et de deux tonnes vers le Japon.

Les concentrations de cuivre, de plomb et de zinc dans des mines déjà connues permettent d'envisager une reprise possible de l'exploitation.

B. L'AGRICULTURE ET LA PECHE

1. L'agriculture et l'élevage

Le secteur agricole ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie du territoire. Le premier recensement général de l'agriculture effectué en 1983-1984 établit que la valeur ajoutée agricole ne représentait que 1,8 % du PIB alors que l'activité agricole employait 29.000 personnes, dont près de 20.000 à temps complet.

Les fourrages et les pâturages occupent 95 % de la surface agricole utile, soit 274.000 hectares. Les grandes exploitations d'élevage sont concentrées sur la côte ouest qui rassemble ainsi 82 % du cheptel néo-calédonien.

Le secteur agricole marchand, qui occupe 47 % des exploitations et 98 % de la surface agricole utile (S.A.U.), existe surtout sur la côte ouest. La concentration des terres est extrêmement forte : 85 % des exploitations occupent 4 % de la SAU, alors que 1 % des exploitations se partagent 40 % de la SAU.

a) *Le café*

En dépit de l'augmentation des rendements et de l'entrée en production de nouvelles caféières, la campagne 1987-1988 s'inscrit en régression par rapport à la campagne précédente :

420 tonnes contre 470 tonnes. La production actuelle permet d'assurer la couverture de la consommation locale, estimée à 400 tonnes annuelles.

L'amélioration de la production est engagée dans le cadre de l'opération café. La troisième tranche de cette opération qui s'étale sur la période 1988-1992 a pour objectif d'augmenter les surfaces plantées de 230 hectares (200 en robusta et 30 en arabica et catimor). Seul le défrichage de parcelles d'au moins 1 hectare pourra faire l'objet d'un financement dans le cadre de l'opération café. Le défrichage manuel de parcelles d'une taille inférieure pourrait, cependant, faire l'objet de subventions. Il s'agit, d'autre part, d'encourager la mécanisation et l'utilisation des techniques de protection phytosanitaire et d'améliorer la filière café.

Le coût de cette troisième tranche est estimée à 1.360 millions de francs CFP répartis entre le territoire (40 %), le FIDES et les subventions de l'Etat (31 %) et les prêts de la Caisse centrale de coopération économique (28 %).

b) Le coprah

La production de 1987 est inférieure de 6 % à celle de 1986 : 688 tonnes contre 734. Les exportations ont porté sur une centaine de tonnes à destination de Marseille.

Dans le cadre d'un plan de développement à long terme de la production, les pouvoirs publics ont prévu de relancer la plantation de cocotiers.

c) Les céréales

La production céréalière de 1987 est en nette régression par rapport à 1986 (- 60 %) et s'établit à environ 700 tonnes contre près de 2.000 en 1986. Le recul de la production s'explique par la sécheresse de 1986 et la réduction des surfaces emblavées (- 39 % en 1985, - 13 % en 1986 et - 35 % en 1987).

d) Les productions vivrières et maraîchères

La production de légumes (6.500 tonnes en 1987) n'assure pas la couverture de la consommation locale. Les importations ont porté sur 1.700 tonnes.

La commercialisation de fruits frais représente en 1987 4.360 tonnes (4.950 tonnes en 1986). Une opération fruit est en cours depuis 1981 qui vise à parvenir à l'autosuffisance, tout en favorisant le développement d'une industrie et d'un artisanat agroalimentaire et la recherche de débouchés extérieurs. La seconde phase de cette opération (1987-1992) a pour objectif d'apporter un appui technique au développement (suivi des vergers, adoption d'une normalisation et création de labels, assistance à la mise en place d'unités de transformation) et de favoriser la recherche d'accompagnement (sélection, introduction de nouvelles espèces).

e) L'élevage

Les dernières données disponibles font état d'un cheptel composé de 121.000 bovins, 35.000 porcins, 18.000 caprins, 2.000 ovins, 9.000 équidés et de près de 500.000 volailles.

Ce secteur connaît depuis plusieurs années une situation précaire. Le déficit de la production locale conduit à des importations massives, notamment de viande bovine (1.200 tonnes en 1987) et ovine (375 tonnes en 1987). L'élevage ovin a d'ailleurs été considéré comme une priorité par les pouvoirs publics : la production locale ne couvre qu'à peine 6 % de la consommation. L'objectif est de décupler le troupeau actuellement existant (2.300 têtes). De plus, le territoire a produit, en 1987, 550.000 litres de lait et a importé 2,5 millions de litres. Le tableau ci-dessous met en évidence l'insuffisance de la production de ce secteur :

PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE VIANDE

	1983	1984	1985	1986	1987	Variations 1987/1986
Nombre de bêtes abattues :						
- Bovins	14.285	14.531	16.959	18.042	15.020	- 17 %
- Porcins	8.419	9.794	10.934	10.906	12.450	+ 14 %
Total	22.704	24.325	27.893	28.948	27.470	- 5 %
Poids de viande (en tonnes) :						
- Bovins	2.410	2.598	3.233	3.148	2.379	- 24 %
- Porcins	514	625	706	724	864	+ 19 %
Total	2.924	3.223	3.939	3.872	3.243	- 16 %
Importations de viande (en tonnes) :						
- Bovins	776	548	250	456	1.220	+ 167 %
- Porcins	286	218	133	295	168	- 43 %
- Agneaux	358	380	321	311	374	+ 20 %
Total	1.420	1.146	704	1.062	1.762	+ 66 %

Source : Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF)

2. La pêche et l'agriculture

a) La pêche

En dépit de l'action menée par les pouvoirs publics locaux, la pêche ne constitue toujours qu'une ressource secondaire pour la Nouvelle-Calédonie. Le nombre des navires armés à la pêche professionnelle se réduit depuis 1985 : 267 unités en 1985 ; 232 en 1986 ; 215 en 1987.

A côté de la pêche en lagon, pratiquée de façon artisanale par des professionnels ou des plaisanciers, et de la pêche côtière, la pêche hauturière est réalisée par trois palangriers-congélateurs à partir de Nouméa. En 1987, ce sont ainsi 1.350 tonnes

de thonidés qui ont été pêchées (en agumentation de 144 % par rapport à 1986) et exportées vers le Japon. Il est prévu en 1988 la mise en service d'un nouveau navire.

La pêche palangrière sous pavillon français reste cependant un secteur fragile, particulièrement sensible aux fluctuations du marché japonais du thon.

b) L'aquaculture

La Nouvelle-Calédonie dispose d'atouts naturels favorables à la production de crevettes d'élevage. Depuis cinq ans, les rendements ne cessent d'augmenter et dépassent aujourd'hui le seuil initial de rentabilité à l'exportation : 2 tonnes par an et par hectare.

Trois nouvelles fermes à crevettes devraient être créées en 1988 sur une superficie de plus de 50 hectares.

En 1987, 81 tonnes ont été commercialisées dont 6 à l'exportation. Les perspectives du marché international offrent des opportunités, en direction du Japon, des Etats-Unis, mais surtout de la métropole en raison de l'exonération douanière, de la régularité de la desserte et des tarifs de fret préférentiels.

C. LES SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE

1. L'industrie et l'artisanat

85 % des entreprises du territoire ont moins de 10 salariés. Les activités industrielles les plus représentées concernent les produits pondéreux de faible valeur unitaire et les denrées périssables. 30,4 % des petites et moyennes industries appartiennent ainsi au secteur de la construction et 10,2 % à l'agroalimentaire.

Les PMI participent au produit intérieur brut du territoire à hauteur de 12 %. Le secteur artisanal est concentré à 75 % dans les secteurs du bâtiment et des services. Ce secteur occupe près de 13 % de la population active du territoire et voit le nombre ses entreprises croître régulièrement depuis 1983 :

**Evolution du nombre d'entreprises
artisanales au cours de la période 1983/1987**

	1983	1984	1985	1986	1987
Effectifs	2.100	2.300	2.600	3.400	4.300
Variation	-	+ 9,5 %	+ 13 %	+ 30,8 %	+ 26,5 %

Source : Chambre de métiers

De nombreuses aides, fiscales ou primes diverses (à l'équipement, à l'emploi), nationales ou régionales, facilitent la création et le développement d'entreprises de transformation locale.

2. Le tourisme

Ce secteur est considéré comme une priorité pour le développement de la Nouvelle Calédonie.

La vocation touristique du territoire ne s'est affirmée que depuis une dizaine d'années. En 1984, la meilleure année touristique, le chiffre d'affaire de ce secteur représentait 10 % du PIB et employait directement 2.000 personnes (5 % de la population active). Le tourisme était devenu, après le nickel, la seconde activité du territoire. Les troubles intervenus à la fin de 1984 ont entraîné la régression de cette activité.

En 1987, le nombre de touristes -hors croisiéristes- a atteint 59.800 personnes. Ce résultat, en légère augmentation par rapport à 1986 (56.600), reste très en deçà de celui de 1984 (91.500 personnes). Il marque en fait deux évolutions contrastées : une hausse de près de 25 % des entrées au premier semestre, et une rechute de 8 % au second, en raison principalement du taux de change défavorable du dollar australien, de l'instauration du visa obligatoire, de la couverture médiatique défavorable avant et pendant le referendum ainsi que des difficultés d'hébergement dans la période pré et post-référendaire.

Pour les premiers mois de 1988, on constate un recul de la fréquentation de l'ordre de 8 % par rapport à la même période de 1987 (- 32 % pour les Australiens, - 27 % pour les Néo-zélandais et - 10 % pour les Japonais).

Le nombre des croisiéristes est, lui aussi, en recul depuis 1984 (maximum de 72.000). Le très léger redressement de 1986 (55.300 contre 53.400 en 1985) ne s'est pas poursuivi en 1987 (46.200).

Les 59.800 touristes reçus en 1987 ont pour origine les pays suivants :

	1987	1986	1984
Japon	15.900	15.900	20.650
Australie	12.200	12.250	26.500
Nouvelle-Zélande	6.000	6.000	9.750
France	10.000	8.600	16.900
Divers	15.900	15.800	17.700
TOTAL	59.860	56.650	91.500

Japonais, Australiens et Néo-zélandais ont ainsi représenté près de 60 % des flux touristiques.

La capacité hôtelière du Territoire est passée de 1.445 chambres en 1986 (1.580 en 1983 et 1984) à 1.672 en 1987, dont 1.177 à Nouméa, et devrait continuer à progresser dans les prochaines années.

L'année 1987 n'a donc pas constitué le début du redressement attendu en matière de tourisme pour la Nouvelle-Calédonie. Les objectifs du plan de promotion touristique mis en place par l'Office territorial du Tourisme de Nouvelle-Calédonie (OTTNC), qui prévoyait 78.000 à 80.000 visiteurs en 1987, sont loin d'être atteints. L'ambition de rejoindre, dès 1988, le niveau atteint en 1984 ne pourra pas être tenue.

D. LES ECHANGES AVEC L'EXTERIEUR

1. Les importations

En volume, le montant des importations a diminué de 2 % en 1987 : 756.000 tonnes contre 768.000 tonnes en 1986.

En valeur, les importations progressent de 9 % par rapport à 1986 et s'établissent à 68,5 millions de francs CFP contre 63 millions de francs CFP en 1986.

En cinq ans, la valeur des importations a connu un accroissement de 60 % lié essentiellement à l'augmentation des prix dans les pays fournisseurs et aux variations des parités monétaires. Sur la même période, les importations en tonnage ont progressé de 46 % seulement.

Les tableaux fournis ci-après permettent de ventiler la répartition de ces importations entre catégories de produits et pays fournisseurs.

	TONNES	MILLIERS DE FRANCS CFP
Produits alimentaires	94.500	12.399
Produits minéraux	563.000	6.771
Produits chimiques	16.810	4.371
Produits en caoutchouc et plastiques	5.146	2.200
Bois et ouvrages en bois	13.940	820
Papier et ouvrages en papier	5.386	1.965
Textiles	1.760	3.507
Métaux et ouvrages en métaux	23.820	3.994
Machines, appareils, matériel électrique	7.841	9.530
Matériel de transport	9.411	14.570
Autres produits	14.340	8.475
TOTAL	755.954	68.533

PAYS DE PROVENANCE	MILLIERS DE FRANCS CFP
France	36.119
Autres pays de la CEE	9.783
Etats-Unis	2.604
Australie	5.167
Nouvelle-Zélande	2.029
Japon	3.200
Autres pays	9.631
TOTAL	68.533

L'évolution des cinq dernières années permet à cet égard de relever la part croissante occupée par la France et les autres pays de la C.E.E. dans l'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie. La France passe ainsi de 38 % en 1983 à 53 %, le reste de la CEE augmente de 11 à 14 % alors que les Etats-Unis, le Japon, l'Australie se maintiennent ou régressent.

2. Les exportations

En 1987, les exportations ont regressé de 5 % en volume (1.228.000 tonnes contre 1.288.000 en 1986) et ont augmenté de 1 % en valeur (27,14 millions de francs CFP contre 26,77 en 1986, 36,7 millions en 1984 et 44,8 en 1985).

Les tableaux ci-dessous font ressortir la part des produits miniers et métallurgiques dans les exportations du territoire : 99 % en volume -comme il l'a déjà été indiqué- et près des deux tiers en valeur.

	TONNES	MILLIERS DE FRANCS CFP
Nickel	1.141.625	19.712
- Minerai humide	1.019.729	2.209
- Mattes et ferro-nickels	121.896	17.503
Chrome	72.112	856
Café)		
Coprah)		
Poisson)	14.600	6.574
Autres produits)	(1)	(1)
TOTAL	1.228.357	27.142
Variation annuelle	- 5 %	+ 1 %

(1) Non répartis

3. La balance commerciale

En 1987, le taux de couverture des importations par les exportations a atteint 40 % contre 43 % en 1986.

BALANCE COMMERCIALE (millions de francs CFP)

	1983	1984	1985	1986	1987
Importations	42.909	49.605	55.931	62.939	68.533
Exportations	23.938	36.703	43.938	26.945	27.142
Balance commerciale	- 18.971	- 12.902	- 11.993	- 35.994	- 41.391
Taux de couverture des importations par les exportations	56 %	74 %	80 %	43 %	40 %

La balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie, même en période exceptionnelle, est structurellement déficitaire.

DEUXIÈME PARTIE :

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES AUTRES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

I. LA POLYNÉSIE

A. L'AGRICULTURE

En dépit de nombreux handicaps (superficie limitée des terres exploitables, faiblesse du marché local, coûts de production élevés), l'agriculture polynésienne connaît un développement satisfaisant des productions les plus rentables (fruits, légumes et produits animaux).

Les incitations mises en place par les pouvoirs publics ont favorablement influé sur la production de pommes de terre, de vanille, d'ananas, de noix de coco et de porc.

Un marché local solvable existe qui, jusqu'ici, est surtout alimenté par l'importation. La Polynésie importe quatre fois plus de denrées alimentaires qu'elle n'en produit.

1. Le coprah et ses dérivés

La production de coprah, qui concerne 20.000 polynésiens, a poursuivi son redressement amorcé en 1985. En 1987,

15.000 tonnes ont été produites contre 13.700 tonnes en 1986, soit une augmentation de 9 %.

En 1987, l'aide du territoire et de l'Etat s'est manifestée par l'intermédiaire de la caisse de soutien à hauteur de 939,9 millions de francs CFP, le fonds d'aide à l'amélioration de la cocoteraie, la prise en charge du fret de coprah et les primes FADIP (fonds d'aménagement et de développement des Iles de la Polynésie française) aux préparateurs de coprah.

De plus, la Polynésie française bénéficie pour ses exportations d'huile de coprah des aides du système de stabilisation des recettes à l'exportation (STABEX) accordées par la Communauté économique européenne. Le montant de l'intervention au titre du STABEX est calculé en fonction de la perte de recettes de l'année d'application calculée par rapport à un niveau de référence égal à la moyenne des quatre années précédentes. Cette intervention peut revêtir la forme d'une aide financière accordée au territoire pour alléger le coût du soutien des prix aux producteurs.

Les exportations d'huile brute de coprah ont représenté 9.398 tonnes, (+ 20 % par rapport à 1986), soit en valeur FOB 326 millions de francs CFP (+ 57 %).

	1983	1984	1985	1986	1987	Variations 1987/1986
Quantités (tonnes)	7.334	3.010	7.823	7.820	9.398	+ 20 %
Valeur (millions de F. CFP)	614	466	753	208	326	+ 57 %
Valeur moyenne de la tonne exportée (F CFP)	83.720	154.817	96.255	26.598	34.688	+ 30 %

Source : Service des Douanes

2. Les autres productions

● la vanille

La production de vanille est estimée en 1987 à environ 23 tonnes contre 25 tonnes en 1986 et 20 tonnes en 1985. Les exportations sont passées de 3,7 tonnes à 4,1 tonnes en 1987, pour une valeur de 45 millions de francs CFP.

Le plan vanille, lancée en 1983, a commencé à porter ses fruits, mais il apparaît que ses objectifs doivent être révisés à la baisse.

● les produits vivriers et maraichers

La part de la production autoconsommée ou commercialisée à travers des circuits marginaux rend difficile l'évaluation de la production vivrière. La production estimée est de 1.120 tonnes pour 1986.

La production commercialisée a baissé de 19 % par rapport à 1986 (1.000 tonnes contre 1.231 tonnes).

La production des autres produits maraichers peut être évaluée en 1987 à 2.745 tonnes contre 4.762 tonnes en 1986, soit une baisse de 42 %. La part de la consommation locale couverte par la production polynésienne varie selon les produits et les saisons. Les prix de détail, en raison de l'absence d'un marché de gros, restent élevés.

● les fleurs

L'horticulture ornementale connaît, depuis plusieurs années, un développement remarquable. En 1984, 10 % de la

production du secteur agriculture-élevage-pêche étaient assurés par l'horticulture.

Cette activité est concentrée à Tahiti (90 exploitations) et s'oriente vers les cultures les plus rémunératrices : orchidées en pot et roses. L'arrêt de l'exploitation de la ligne Papeete-Tokego, le protectionnisme imposé par les producteurs hawaïens sur le marché américain et l'éloignement de la métropole expliquent l'absence d'exportation de cette production.

2. Les productions marines

a) La pêche

La pêche polynésienne reste très largement une pêche traditionnelle. La majeure partie des prises, entre 5.000 et 8.000 tonnes par an, est autoconsommée. L'absence de véritables circuits commerciaux et la part réduite du poisson dans la consommation alimentaire polynésienne sont les causes du faible niveau des tonnages commercialisés (environ 2.000 tonnes annuellement).

	1983	1984	1985	1986	1987
Thons	171	223	154	212	243
Bonites	535	623	457	456	523
Daurades coryphène (mahi- mahi)	57	30	40	32	55
Poissons de récifs et de lagons	1.239	1.468	1.316	1.166	1.211
Autres espèces	37	34	61	49	52
TOTAL	2.039	2.378	2.028	1.915	2.084

L'essentiel des prises de la pêche de lagon est fourni par les Tuamotu (80 % des prises). Un début de modernisation de la flottille peut être relevée : mise en service d'une seconde unité à coque aluminium et dotée de caissons isothermes, entrée en activité d'une unité de fabrication de paillettes de glace pour le transport du poisson.

En 1987, le Fonds spécial d'investissement et de développement de la pêche (FSIDEP) est intervenu pour 110 millions de francs CFP en faveur de la pêche en lagon. La pêche côtière, mal connue, bénéficie de subventions de l'Etat et du territoire par litre d'essence consommé. Les pêcheurs professionnels bénéficient, en outre, d'aides du FSIDEP qui peuvent aller jusqu'à 50 % du coût de l'investissement, pour l'acquisition de coques et de moteurs.

La pêche industrielle reste exclusivement pratiquée par des navires battant pavillon étranger : japonais et coréens dans la zone économique exclusive. Une société locale, la POMAFREX achète les produits des navires étrangers, les stocke et les exporte par conteneurs vers la CEE (14 %) ou les pays de la zone pacifique : Etats-Unis et Japon (86 %). La création d'un atelier de découpe est en cours de réalisation.

Enfin, le premier bateau polynésien pour la pêche industrielle doit être mis en service en 1988.

b) la perliculture

Ce secteur compte en 1987 une vingtaine de sociétés privées, une centaine de coopératives et emploie près de 2.000 personnes.

Les exportations de perles ont commencé en 1979 et atteignent en 1987 un niveau record : plus de 2 millions de francs CFP. La perle est la seconde source de recettes extérieures du territoire après le tourisme.

3. Le tourisme

L'année 1987 a été une année difficile pour ce secteur. Cette situation paraît devoir se prolonger en 1988.

En dépit de l'amélioration des dessertes aériennes, le nombre de touristes a décliné en 1987 (142.820) par rapport à 1986 (161.238) ainsi que le nombre de nuitées : 860.000 en 1987 (920.000 en 1986).

L'activité touristique a pâti en 1987 des difficultés liées à la cessation des croisières du paquebot américain "Liberty" (350 cabines), du taux élevé du franc pacifique par rapport au dollar américain et des troubles sociaux d'octobre 1987 à Papeete.

La clientèle se répartit de la façon suivante :

Nords-Américains 73.800

Européens 41.500 (dont 21.300 Français)

Australiens 8.500

Néo-Zélandais 4.200

Japonais 3.900

Néo-Calédoniens 2.400

La diminution des coefficients de remplissage et la baisse de recette par chambre, du fait du cours du dollar, ont provoqué une dégradation des résultats d'exploitation des hôtels, dont beaucoup se sont trouvés dans l'incapacité de faire face au paiement des frais financiers et au remboursement des annuités des emprunts contractés pour le financement de leurs investissements.

Le problème du maintien en exploitation d'un certain nombre de ces hôtels se pose.

Ces difficultés ont provoqué des licenciements dans le secteur hôtelier. Le groupe "Accor" a ainsi décidé, en fin d'année 1987, de ne plus gérer les hôtels "Ibis" à Punaauia (Tahiti) et à Bora-Bora.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement de Polynésie a décidé d'accentuer les actions de promotion de la Polynésie (avec l'aide de l'Etat portée en 1988 à 3.000.000 francs au lieu de 750.000 francs en 1987), de lutter contre certains tarifs jugés prohibitifs par la clientèle (alcools et restauration) en diminuant les taxes pesant sur ces produits et services, d'apporter des aides financières aux hôtels pour assurer le redressement de leurs résultats et de favoriser la construction de 1.000 chambres nouvelles dans les quatre années à venir.

Un document publié en avril 1987 par le ministère polynésien chargé du Tourisme fixe les objectifs pour 1990 dans le secteur du tourisme à 4.000 unités d'hébergement, 275.000 touristes et 1.630.000 nuitées hôtelières. Les recettes touristiques devraient alors assurer 35 % de la couverture des importations.

4. L'effort en faveur du logement social

Le territoire de Polynésie française souffre d'un important retard dans la construction de logements sociaux et connaît un problème sérieux de résorption de l'habitat insalubre.

Le déficit en la matière peut être estimé à 10.000 logements, alors que l'Office territorial de l'habitat social ne peut livrer que 100 à 150 logements par an.

L'Etat a conclu une convention avec le territoire pour intervenir dans ce domaine qui est de compétence territoriale et

concentrer ses interventions sur la résorption de l'habitat insalubre. L'intervention de l'Etat jointe à un effort équivalent de l'Office territorial de l'habitat social doit permettre d'arriver dès 1988-89 au doublement de l'offre de logements sociaux.

La mise en oeuvre de l'aide de l'Etat se fera par l'intermédiaire d'une société anonyme "Fare de France", en cours de constitution.

Le programme 1988-1989 concerne la construction de 200 à 250 logements sociaux pour lequel 65 millions de francs (hors coûts du foncier) ont d'ores et déjà été affectés.

Pour 1989, les crédits correspondant à ce programme seront dégagés.

II. WALLIS ET FUTUNA

La mise en oeuvre du plan d'urgence décidé par le gouvernement au cours du mois d'août 1986 et la prise en charge par l'Etat des réparations nécessitées par le passage du cyclone RAJA les 27 et 28 décembre 1986 ont fortement influencé la situation économique du territoire.

A. LES DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES

1. L'agriculture

La structure des exploitations et le mode de tenure des terres limitent le développement des activités agricoles. La production actuelle -dont il n'est fait aucune estimation- paraît à peine suffisante pour couvrir les besoins en produits vivriers : taros, ignames, manioc, bananes et noix de cocos.

La majeure partie des produits frais de consommation de type européen, essentiellement les légumes et les fruits, est importée pour l'essentiel de Nouvelle-Zélande.

Des actions de promotion de l'agriculture dans l'archipel sont cependant financées par la Commission de coordination de la recherche dans les DOM-TOM.

En 1987, le programme de régénération de la cocoteraie s'est poursuivi sur 50 hectares (27 en 1986, 9 en 1985).

Dans le cadre d'un programme visant à doubler les surfaces et la production locale, il est prévu de mécaniser les exploitations par l'utilisation de quatorze motoculteurs. Un autre volet de ce programme consistera en l'introduction de matériel végétal sélectionné (essais de riz pluvial) destiné à renforcer les cultures vivrières.

Enfin, un centre de formation agricole doit être créé au collège de Wallis en 1988.

2. L'élevage

Le soutien à l'élevage avicole devrait permettre en 1988 la satisfaction de la demande en poulets de chair et en oeufs par les producteurs locaux, afin de réduire l'importation de poulets congelés et d'oeufs.

Il existe une centaine de poulaillers de type familial sur l'archipel, à côté de deux poulaillers d'importance moyenne (200 pondeuses) et d'un élevage sensiblement plus important (1.000 pondeuses, 280.000 oeufs par an) créé par la Société Wallésienne et Futunienne d'Agroalimentaire (SWAFAA).

L'élevage bovin connaît un développement encourageant mais reste dépendant de l'amélioration de l'alimentation des animaux et, en particulier, de la substitution du manioc enrichi de granulés vitaminés au coprah jusqu'ici utilisé.

La SWAFAA commence d'ailleurs à fabriquer sur place des aliments pour le bétail.

Une trentaine de porcheries sont actuellement en service.

L'élevage porcin se pratique en semi liberté de façon extensive. La sélection d'espèces fourragères adaptées permettrait, sans apport excessif d'engrais, d'élever deux bovins par hectare.

On peut également relever le développement de l'apiculture : en 1988, 45 ruches seront mises en place à Wallis et 45 à Futuna.

3. La forêt

Les produits de la forêt sont utilisés pour la couverture des maisons traditionnelles (feuilles de pandanus), pour la production de bois d'oeuvre (poteaux d'habitations, embarcations) et pour la fourniture d'énergie à usage domestique (cuisine au feu de bois). La production locale ne permet cependant pas de satisfaire les besoins en bois d'oeuvre, qui sont importés.

Depuis 1962, des reboisements ont été entrepris par l'Administration. Ils concernent surtout des pins des Caraïbes et, dans une moindre mesure, des essences locales à raison d'environ 25 hectares par an. La pépinière du Service de l'économie rurale produit actuellement de 50.000 à 60.000 plants dont la moitié peut être fournie à des personnes privées. En 1986, l'activité de la section forestière du Service de l'économie rurale a consisté quasi exclusivement à fournir à des particuliers 30.000 plants de pins des Caraïbes et à entretenir des surfaces déjà reboisées sur environ 45 hectares.

Le reboisement du territoire en pins des Caraïbes a été inférieur en 1987 au programme annuel (20 hectares au lieu de 25 hectares). Un début de reboisement (un hectare) en espèces locales nobles a été entrepris afin de satisfaire la demande des sculpteurs de Wallis.

Le Service de l'économie rurale a commandé une scierie mobile qui devait être livrée à la fin du premier trimestre de 1988.

4. La pêche

De caractère strictement artisanal, la pêche fournit moins d'une centaine de tonnes de poissons (80 tonnes en 1987), ce qui ne permet pas de satisfaire la consommation locale.

On assiste cependant à une modernisation de la flotille : augmentation du nombre des bateaux à moteur, équipements de pêche plus performants, installation de caissons isothermes. Par ailleurs, une chambre à glace a été construite à Futuna et une unité de fumage, de filetage et de conditionnement pour l'exportation devait être mise en place en 1988.

Enfin, la création d'une unité de pêche au large, en collaboration avec un pêcheur professionnel de Nouméa et avec un financement partiel du FADES (Fonds d'Aide au développement économique et social) est à l'étude.

5. Le tourisme

En raison de l'isolement géographique de l'archipel (seulement deux liaisons aériennes hebdomadaires avec Fidji et la Nouvelle-Calédonie), le potentiel touristique est limité. La capacité hôtelière s'établit en 1988, comme en 1987, à 25 chambres climatisées à Wallis, réparties entre trois hôtels.

6. Le bâtiment et les travaux publics

Le passage du cyclone RAJA à Futuna a détruit totalement 340 habitations et en a endommagé 360. Les dépenses engagées pour leur réparation ou leur reconstruction expliquent

l'augmentation sensible des dépenses liquidées au titre des travaux publics en 1987.

Millions de francs CFP

Source de financement et objet des travaux	1986	1987
FED	5	155
dont :		
- Travaux routiers	5	-
- Travaux de voirie	-	-
- Electrification	-	155
FIDES	213	413
dont :		
- Travaux routiers	112	206 (1)
- Acquisition de matériel de travaux publics	17	62
- Bâtiments	62	41 (2)
- Electrification	22	34
- Aménagement portuaires	-	70 (3)
DIVERS Travaux routiers	8	87
Total	226	655

(1) dont 112 millions de F CFP pour Futuna

(2) dont 40 millions de F CFP pour Futuna

(3) dont 41 millions de F CFP pour Futuna

B. LES ACTIVITÉS DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le territoire est doté, depuis 1982, d'un Fonds d'aide au développement économique et social (FADES), alimenté par le FIDES. Ce fonds intervient par bonification de taux d'intérêt, attribution de primes d'équipement ou apport de garantie, en faveur d'activités relevant de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du reboisement, de l'artisanat et du tourisme.

**Activité du FADES
(en millions de francs CFP)**

Années	Nombre de dossiers	Montant des investissements	Montant des primes d'équipement	Montant des garanties
1983	1	0,50	0,15	0,05
1984	7	18,05	3,09	4,46
1985	9	21,69	4,34	5,08
1986	-	-	-	-
1987	14	22,52	8,41	1,36

En 1987, les dossiers ont concerné :

- la construction de dix falés artisanaux (1 à Wallis, 9 à Futuna) ;
- l'acquisition d'outils (tronçonneuses, rabots, ponçuses électriques) par l'association constituée par les neuf sculpteurs de Wallis ;
- l'équipement de deux garages ;
- l'acquisition de trois vélomoteurs (deux à Wallis, un à Futuna) par les groupements artisanaux.

C. LA DESSERTÉ DU TERRITOIRE

1. La desserte maritime

La liaison maritime Nouméa-Futuna-Wallis-Futuna-Nouméa est assurée par le "Moana III", cargo-roulier de 87 mètres de long et d'une capacité de fret de 1.620 tonnes (dont 10 conteneurs frigorifiques) qui peut également transporter 50 passagers. Le territoire a construit en 1986 des magasins de 300 m² sur le wharf. Un camion porte-conteneur est opérationnel depuis 1987.

Depuis l'entrée en service du dépôt d'hydrocarbures de Halalo (Wallis) en juillet 1979, l'approvisionnement du territoire est effectué par de petits pétroliers.

2. La desserte aérienne

Une deuxième liaison hebdomaire a été ouverte au début de l'année 1987 entre Nouméa et l'archipel, via Nandi, grâce à un appareil de type Twin Otter mis à la disposition du territoire par l'Etat. Cet appareil effectue une rotation entre Nandi-Futuna-Wallis et retour et permet d'acheminer sur le territoire les passagers débarquant du vol ACI Nouméa-Nandi.

Air Calédonie International envisage l'acquisition d'un appareil de type Boeing 737-300 afin d'assurer la liaison Nouméa-Nandi-Wallis-Pago-Tahiti à un rythme bi-hebdomadaire à partir de novembre 1988.

Les trois rotations hebdomadaires avec Futuna sont assurées par le Twin-Otter d'Air Calédonie International.

L'évolution du trafic des passagers entre les aéroports de la Tontouta (Nouméa) et d'Hihifo (Mata-Utu) au cours des cinq dernières années a été la suivante :

Evolution du trafic passagers
(nombre)

	1983	1984	1985	1986	1987	Variations 1987/1986
Nombre de passagers au départ de Nouméa	3.445	3.007	3.083	2.797	2.666	- 5 %
Nombre de passagers au départ de Mata-Utu	3.625	2.850	2.876	3.106	3.012	- 3 %

Source : Air Calédonie International

III. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES

A. LA PRÉSENCE FRANÇAISE

1. Les activités

Le territoire comprend trois districts dans les Terres australes : les Iles Kerguelen, les Iles Crozet, les Iles Saint-Paul et Amsterdam, et un district sur le continent antarctique, la Terre Adélie.

La présence française dans cette région du monde est avant tout scientifique. Elle se manifeste par :

- le maintien d'observatoires entrant dans les programmes nationaux ou internationaux d'observation de la terre : météorologie, magnétisme terrestre, sismologie, ionosphère et signaux électromagnétiques naturels, rayonnement cosmique et suivi des populations animales et végétales ;

- un programme de recherches fondamentales ou appliquées (élevage de saumons aux Kerguelen, exploitation des algues, utilisation de l'énergie éolienne) qui s'étalent sur plusieurs campagnes.

2. Le coût budgétaire

Le "coût budgétaire" du territoire s'élève à 165 millions de francs dont 143,5 millions de francs de contribution de l'Etat (soit 86,9 %).

L'augmentation constatée des charges budgétaires est intégralement le fait de la section extraordinaire qui progresse fortement en raison du financement de l'aérodrome de Terre Adélie et de celui du navire scientifique de Kerguelen "La Curieuse".

Compte tenu de l'éloignement, de l'isolement et des difficultés d'accès des TAAF, les dépenses de transport et d'affrètement occupent une place prépondérante : 58 % des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les missions, les investissements pour la recherche scientifique dans les Terres australes et antarctiques françaises représentent plus de la moitié des dépenses extraordinaires. Globalement, les dépenses liées aux activités scientifiques s'élèvent à 27 % de son budget.

Les mesures intervenues pour le territoire en 1988 ont concerné : la mise en service du nouvel hôpital-infirmerie de Saint-Paul et Amsterdam ; le début de la construction du laboratoire de biologie de Crozet ; la poursuite des travaux de la piste aérienne de Terre Adélie ; l'étude de l'implantation d'une station satellitaire du CNES à Kerguelen ; la mise en chantier d'un navire océanographique pour remplacer la vedette de Kerguelen "La Japonaise" et d'un navire polaire français, "L'Astrolabe", en remplacement du navire polaire norvégien affrété.

Pour 1989, les projets concernent le début des travaux au profit du CNES, la poursuite des travaux de la piste de Terre Adélie et des autres travaux d'infrastructures.

B. LA PISTE DE TERRE ADÉLIE

La réalisation d'une piste d'atterrissage en Terre Adélie -projet dont votre rapporteur avait l'année précédente souligné tout l'intérêt- permettra de doubler la durée de la campagne d'été en portant l'"accessibilité aérienne" à cinq mois par an. Cette piste contribuera à renforcer la présence française dans cette partie du

monde, en manifestant la permanence et le développement de nos activités scientifiques dans le cadre du Traité de l'Antarctique de 1959.

La décision de construire une piste aérienne a été confirmée dans son principe lors d'une réunion interministérielle, le 24 mars 1987.

Le plan de financement fait apparaître un coût global de l'ordre de 100 millions de francs mis à la charge du ministère des transports, du ministère de la recherche et du ministère des départements et territoires d'outre-mer, réparti comme suit :

En millions de francs

Année	Dom-Tom	Transports	Recherche	Total
1986 *	2,5	1	11,5	15 *
1987	6	-	-	6
1988	8	2	5	15
1989	10	5	5	20
1990	10	6	6	22
1991	10	6	6	22
	46,5	20	33,5	100

* Crédits, en fait, utilisés de 1982 à 1986, soit :

1982	5	MF
1983	6,64	MF
1984	1,07	MF
1985	1,90	MF
1986	0,44	MF

Les travaux réalisés de 1982 à 1986 pour 15 millions de francs au total ont eu pour objet la réalisation d'un programme

préparatoire de recherche en ingénierie polaire (étude d'enrochements avec protections en environnement polaire).

Une digue modèle expérimentale de cent mètres de long sur soixante mètres de large, équipée de nombreuses sondes radio-captives a ainsi été réalisée. Ce programme était prévu pour une durée minimale de cinq ans et comportait des applications intéressant l'ensemble de l'ingénierie en milieu froid.

La piste aérienne, dont la construction avait été arrêtée, sera édifiée, en partie, sur la digue expérimentale.

Sur le plan technique, l'étude du chantier est achevée. Des mesures complémentaires sont en cours pour la vérification de la modélisation mathématique de l'ouvrage en ce qui concerne les paramètres gel, salinité et houle.

Bien que tardive, la décision de reprise des travaux a permis de mettre en place une équipe réduite au cours de la campagne 1987-1988. 93.500 m³ de terrassement ont été réalisés permettant de relier l'île du Lion à l'île Pollux, fermant ainsi le bras de mer le plus profond (27 m) que l'ouvrage aura à franchir. L'île du Lion a été arasée à la cote + 4,7 mètres et une digue de 15 mètres de large et d'altitude + 3 mètres avec sa protection a été réalisée en direction de l'île Zeus. Sur l'île Cuvier, la digue expérimentale a été prolongée de 200 mètres et les zones hors piste ont été mises à la cote + 4 mètres.

Les perspectives d'achèvement des travaux sont les suivantes :

- campagne d'été 1988-1989 : arasement de la tête du "Lion"; digue jusqu'aux Iles "Buffon";

- campagne d'été 1989-1990 : arasement du petit "Buffon" : mise à la cote du "Lion" ; doublement de la digue ;

- campagne 1990-1991 : arasement du grand "Buffon" ;
élargissement de la digue ; liaison avec l'île des Pétrels ;

- campagne d'été 1991-1992 : fin des travaux sur
"Buffon" ; réalisation de la chaussée ; infrastructure. La fin des
travaux est prévue pour mars 1992.

CONCLUSION

En conclusion, la commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre mer inscrits dans le projet de loi de finances pour 1989.